



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de la séance consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le jeudi 5 septembre 2019 à 19 h.

Sous la présidence de Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, est présent.

- 1.
- 1.1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h 00.

- 2.
- 2.1

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-64 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ (AJOUT DE L'USAGE P101 DANS LES ZONES C-253 ET P-430)

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

➤ Premier projet de règlement 601-64 :

1. Autoriser l'usage P101 de la classe d'usage P1 du groupe (P) dans les zones C-253 et P-430 et y prescrire les normes correspondantes.

PROJET DE RÈGLEMENT 601-64

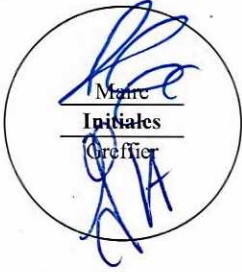
Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique le *Premier projet de règlement 601-64 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Ajout de l'usage P101 dans les zones C-253 et P-430)*.

Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

- 3.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 03 à 19 h 03.



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

4.

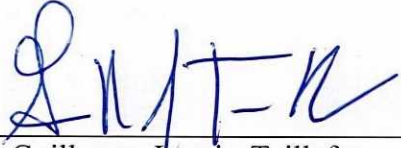
4.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 19 h 03.



Paul Germain
Maire



Guillaume Laurin-Taillefer
Greffier